



AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 5 octobre à 19 h 00 au centre communautaire et culturel, lieu extraordinaire des séances en temps de pandémie.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 328, 1re Avenue lequel immeuble est situé dans la zone Ra-1.

La demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon dans la cour avant de la résidence.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure

Donné à Crabtree, ce 16 septembre 2020

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 16 septembre 2020 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 septembre 2020.